



**HAL**  
open science

## L'invention du monument historique dans le contexte cosmopolite égyptien (1870-1890)

Mercedes Volait

► **To cite this version:**

Mercedes Volait. L'invention du monument historique dans le contexte cosmopolite égyptien (1870-1890). 2014. halshs-01059420

**HAL Id: halshs-01059420**

**<https://shs.hal.science/halshs-01059420>**

Preprint submitted on 1 Sep 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

### **L'invention du monument historique dans le contexte cosmopolite égyptien (1870-1890)**

À paraître in « Patrimonialisations coloniales : genèses, embarras, devenirs » (intitulé provisoire), sous la direction d'Alexandra Galitzine-Loumpet, Collection Art et société, Presses Universitaires de Rennes.

L'invention du patrimoine monumental en Égypte dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle complexifie la compréhension que l'on peut avoir du phénomène des « patrimonialisations coloniales » pour au moins trois raisons. La première tient au fait que les débuts de la protection sont antérieurs à l'occupation coloniale du pays en 1882, tout en étant liée à des protagonistes européens ; la seconde est qu'elle résulte au départ d'initiatives militantes, plutôt que d'une volonté publique délibérée. La troisième enfin est que la conservation patrimoniale n'intervient pas en terrain vierge ; elle est amenée à composer avec des structures et institutions préexistantes. Le cas égyptien invite ainsi à introduire, dans l'équation de la patrimonialisation en situation coloniale, des causalités autres que les seules déterminations politiques et à examiner des mécanismes d'interaction qui excèdent la sphère strictement coloniale. L'invention du monument historique en Égypte incite à se pencher sur le socle local de phénomènes étiquetés parfois trop rapidement comme étant de pure exotisme, et plus encore à porter attention aux transactions et compromis dont ils résultent. Elle plaide pour la prise en compte du dilettantisme antiquaire et des mobilisations extra-institutionnelles comme forces centrales, plutôt que d'appoint, dans le processus de patrimonialisation. La situation égyptienne souligne également le lien étroit et essentiel qui, dès l'origine, est établi entre patrimoine monumental et création architecturale, bien avant que les autorités coloniales n'en fassent une doctrine politique en Algérie au tournant du siècle<sup>1</sup> et par la suite dans le Maroc lyautéen. Par l'accent mis sur le « Vieux-Caire », elle met en lumière en outre la dimension urbaine de la patrimonialisation égyptienne, et à travers elle, les correspondances qui peuvent être établies avec l'idée du « Vieux-Paris », du Vieux-Florence » ou du « Vieux-St-Pétersbourg », qui se développent à peu près au même moment. En parallèle ou en superposition avec le circuit colonial, d'autres canaux, associatifs et transnationaux, inscrivent ainsi le phénomène de la patrimonialisation dans des géographies plus larges, dans des modalités extra-coloniales ou supra-coloniales si l'on préfère, qui représentent une autre forme d'internationalisation du modèle patrimonial français que celle à l'œuvre dans le système colonial.

---

<sup>1</sup> Nabila OULEBSIR, « Du politique à l'esthétique : l'architecture néomauresque à Alger », in Jocelyne Dakhli (éd.), *Urbanité arabe. Hommage à Bernard Lepetit*, Paris : Actes Sud, 1998, p. 299-321.

### *Une instance hybride sous influence française*

La protection des monuments du Caire a donné lieu à la création en Égypte, par décret khédivial du 18 décembre 1881, d'une institution tout à fait originale, le Comité de conservation des monuments de l'art arabe, né à l'issue d'une importante mobilisation d'amateurs, notamment français, qui avaient entrepris de s'opposer au « vandalisme restaurateur » des autorités égyptiennes et de leurs architectes et entrepreneurs européens<sup>2</sup>. Fondé par de fervents activistes, et constitué pour partie de membres bénévoles, tirant leur légitimité de la connaissance des monuments et de la compétence à les restaurer, aux côtés de membres nommés *ex-officio* (des fonctionnaires de l'Administration des Waqf et du ministère des Travaux publics), ce Comité se situe à mi-chemin de la société des amis et d'une administration officielle des monuments historiques. Comme son nom l'indique, il n'a vocation à prendre en charge qu'un segment du patrimoine égyptien, celui postérieur à la conquête arabe de 622. Pour les antiquités égyptiennes – le legs pharaonique, un autre dispositif existe depuis 1858, le Service des Antiquités créé par l'énergique Auguste Mariette (1821-1881) ; l'instance est à la fois effet et gage d'une mainmise française durable sur la gestion des vestiges des anciens Égyptiens et la science qui les étudie. Jusqu'en 1952, le Service des Antiquités est dirigé sans discontinuité par un égyptologue français et l'égyptologie s'affirme comme science française grâce à l'impulsion décisive donnée par Champollion, premier déchiffreur, dès 1821, de l'écriture hiéroglyphique. Les attributions du Comité de conservation des monuments de l'art arabe sont à partir de 1896 élargies aux monuments coptes des premiers siècles de notre ère en raison des proximités formelles identifiées avec les monuments dits musulmans, et de la résistance du Service des Antiquités à les intégrer en son sein<sup>3</sup>.

Le Comité de conservation des monuments de l'art arabe est une instance d'autant plus hybride qu'elle vient se greffer sur l'administration publique locale qui a en charge l'entretien d'une partie des biens constitués en *waqf* en Égypte. Le *waqf* (ou *habous* au Maghreb) est une institution typiquement musulmane, qui instaure des formes d'inaliénabilité de biens mobiliers ou immobiliers au profit de fondations pieuses ou d'institutions de bienfaisance<sup>4</sup>. Dans les villes arabes depuis la conquête islamique, les immeubles ou terrains fondés en *waqf* pourvoient à différents services, tel l'approvisionnement en eau, par exemple, tout en constituant une forme, *de facto*, de perpétuation du bâti constitué en *waqf* ou soutenu par une fondation *waqf*. Les

---

<sup>2</sup> Mercedes VOLAIT, « Amateurs français et dynamique patrimoniale : aux origines du Comité de conservation des monuments de l'art arabe » in *La France et l'Égypte à l'époque des vice-rois 1805-1882*, Daniel Panzac et André Raymond (dir.), Le Caire: Institut français d'archéologie orientale, 2002, p. 311-326.

<sup>3</sup> Donald Malcolm REID, *Whose pharaohs? Archaeology, Museums, and Egyptian national identity from Napoleon to World War I*, Berkeley : University of California Press, 2002, p. 268-272.

<sup>4</sup> Pascale GHAZALEH (ed.), *Held in Trust: Waqf in the Islamic World*. Le Caire et New York: American University of Cairo Press, 2011.

modalités d'intendance des biens étaient précisées dans l'acte de fondation du *waqf*; la taille parfois importante des fondations pouvait les assimiler à des opérations d'urbanisme<sup>5</sup>. L'institution a eu la particularité d'être soumise en Égypte, tôt dans le XIX<sup>e</sup> siècle, à un processus de centralisation et de nationalisation des biens, en commençant par ceux tombés en déshérence par suite de l'extinction de la lignée des bénéficiaires et la vacance d'intendants en charge de leur entretien; les fondations *waqf* acquièrent un statut d'exception dans le système administratif passé sous contrôle britannique, en raison de leur régime juridique gouverné par la loi islamique. Leur administration est placée en 1884 sous la tutelle directe du pouvoir khédivial<sup>6</sup>. On se trouve ici face aux interstices du pouvoir colonial, à une forme de « vide colonial » mise en évidence par Robert Ilbert à propos du fonctionnement municipal de l'Alexandrie cosmopolite<sup>7</sup>. Du point de vue de leur usage, les « biens de mainmorte » tombés dans l'écuille de l'Administration des Waqfs et dont l'inventaire et la restauration sont placés sous le contrôle du Comité de conservation des monuments de l'art arabe, avaient des situations très diverses. Localisés pour la plupart au Caire, pouvant remonter aux premiers siècles de l'Hégire, certains des édifices avaient conservé leur fonction initiale, qu'elle soit religieuse ou commerciale, mais le plus grand nombre avait connu le ravage des ans, puis le vandalisme de l'expédition bonapartiste (1798-1801), suivi par le pillage de leurs matériaux les plus précieux, à commencer par leurs portes et grilles en fonte ou leurs revêtements de marbres polychromes. Les clichés rapportés du Caire par une myriade de photographes à partir des années 1850 livrent des monuments anciens de la ville, et en particulier de ceux situés dans ses nécropoles, l'image de constructions désolées, et désossées<sup>8</sup>.

Avec la création du Comité de conservation de monuments de l'art arabe, une logique de protection et de conservation « vertueuse » vient se substituer à la logique d'entretien, plus ou moins effective, proposée par le *waqf*<sup>9</sup>. La raison d'être du Comité est d'ailleurs d'opposer au « vandalisme restaurateur » des administrations égyptiennes des restaurations selon les « règles de l'art ». Depuis les années 1860, l'intervention sur les édifices anciens a consisté principalement à les « badigeonner » (à coup de chaux bicolore passée sur les façades pour raviver l'alternance des assises de pierre en grès de couleur sable et rose) ou, pire encore, à les « reconstruire » à base de matériaux neufs, faute d'expertise spécialisée. Les amateurs hurlent à

---

<sup>5</sup> André RAYMOND, *Grandes villes arabes à l'époque ottomane*, Paris : Sindbad, 1985, p. 221-227.

<sup>6</sup> ADMINISTRATION GENERALE DES WAKFS, *Rapport administratif pour l'année 1910 présenté à son Altesse le Khédivé par le directeur général des Wakfs*, Le Caire : Imprimerie « Les Pyarmides », 1911, p. 6.

<sup>7</sup> Robert ILBERT, *Alexandrie 1830-1930. Histoire d'une communauté citadine*, Le Caire, Institut Français d'Archéologie Orientale : 1996.

<sup>8</sup> Mercedes VOLAIT (dir.), *Le Caire dessiné et photographié au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Picard, 2013.

<sup>9</sup> Dina BAKHOUM, « The Waqf System: Maintenance, Repair, and Upkeep », in Pascale Ghazaleh (ed.), *Held in Trust*, op. cit., p. 179-196.

l'hérésie<sup>10</sup>. La mission du Comité est donc d'exercer un contrôle étroit sur les travaux menés dans les édifices anciens, en les plaçant sous la surveillance d'architectes et de personnels spécialisés. Il revient à ces professionnels du patrimoine, comme dans le modèle français, d'apprécier au cas par cas la valeur des monuments, de décider de leur « intérêt artistique et historique » selon les termes du décret khédivial de 1881. On sort ici du cadre de la « définition légale » du patrimoine<sup>11</sup>, en vigueur dans des pays tels que l'Italie ou la Grande-Bretagne, où des bornes chronologiques (tout monument antérieur à une date donnée, 1700 par exemple en Angleterre jusque dans les années 1930<sup>12</sup>) ou spatiales (tout édifice situé dans tel périmètre urbain en Italie), établies *a priori*, autorisent des classements d'office. En Égypte, le classement des « monuments de l'art arabe » s'apprécie au regard de critères liés à l'exemplarité et à la représentativité de telle ou telle typologie architecturale, mais l'état de conservation est également pris en compte pour statuer sur le devenir d'un bâtiment. Un délabrement trop important d'un édifice peut conduire à des déclassements ; de 1889 à 1914, les bulletins du Comité de conservation des monuments de l'art arabe livrent de longues listes d'édifices retirés de l'inventaire des monuments classés en raison de leur piètre état de conservation, par exemple parce que leurs décors avaient disparu ou parce que la construction menaçait ruine<sup>13</sup>. À partir d'une première liste de 664 bâtiments répertoriés en 1883, l'inventaire des monuments méritant protection se stabilise à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à environ 300 constructions<sup>14</sup>.

La greffe d'un système conservatoire d'origine européenne sur l'institution du *waqf* n'est pas sans effet pour cette dernière : la création de fondations pieuses à perpétuer s'éteint progressivement au profit du classement de monuments à restaurer ; les *waqf* familiaux sont définitivement abolis en 1956, tandis que les autres types de *waqf* deviennent propriété publique<sup>15</sup>.

### *Dilettantisme antiquaire et apostolat patrimonial*

Le dilettantisme, au sens premier et noble du terme<sup>16</sup>, a joué un rôle majeur dans la consécration de la notion de monument historique en Égypte. En cela, le cas égyptien se rapproche de la situation britannique – il n'est que de rappeler l'implication des *Dilettanti* ou des membres de la

---

<sup>10</sup> Arthur RHONE, *Coup d'œil sur l'état du Caire ancien et moderne*, Paris : A. Quantin, 1882.

<sup>11</sup> Georges CAMPOS, *Protection des monuments et œuvres d'art en Italie, en France et en Égypte, historique des législations italienne et française*, Lyon : Bosc frères, M. et L. Riou, 1935.

<sup>12</sup> David WATKIN, *The rise of architectural history*, Londres: Architectural Press, 1980.

<sup>13</sup> Alaa EL-HABASHI, *Athar to monuments : The intervention of the Comité de conservation des monuments de l'art arabe*, PhD Université de Pennsylvanie, 2001, p. 116-117.

<sup>14</sup> Id. et Nicholas WARNER, « Recording the monuments of Cairo : an introduction and an overview », *Annales islamologiques*, vol. 32, 1998, p. 81-99.

<sup>15</sup> Kamal BARBAR et alii, *Les Waqfs dans l'Égypte contemporaine*, Le Caire : CEDEJ, 1982.

<sup>16</sup> D'après le *Petit Larousse*, le dilettante est une « personne qui s'adonne à une occupation, à un art en amateur, pour son seul plaisir ».

*Society for the Protection of Ancient Buildings* dans la conservation du patrimoine anglais<sup>17</sup>. L'initiative d'amateurs individuels, mus par leur passion pour la ville du Caire, s'observe aussi bien au niveau de la mise en image des « monuments de l'art arabe », qu'au niveau de la mise en place des dispositifs de leur conservation. Le relevé de monuments médiévaux opère certes dans le sillage d'une science égyptologique dominée par les savants français, mais il ne dispose ni des moyens ni des soutiens institutionnels, colossaux – voire disproportionnés<sup>18</sup>, accordés à l'étude de l'Égypte ancienne. Que l'on se réfère aux travaux pionniers de l'architecte Pascal Coste et du photographe amateur Joseph-Philibert Girault de Prangey, ou à ceux ultérieurs de l'artiste-antiquaire Émile Prisse d'Avennes ou du théoricien de l'ornement Jules Bourgoïn, pour ne citer que les plus productifs au sein de la cohorte d'artistes et d'antiquaires français qui ont dessiné ou photographié Le Caire au long du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>, force est de constater que toutes ces collectes et « musées de papier » ont été réalisées, à grand peine, sur fonds privés. Ce sont des amateurs qui ont œuvré, pour l'essentiel de leurs propres deniers, à rendre familière la topographie monumentale du Caire, après les rares planches que la *Description de l'Égypte* (1809-1829) des savants napoléoniens leur avait dédiées dans sa partie *État moderne*. L'engagement en faveur de la connaissance des monuments du Caire se paye parfois au prix fort : Émile Prisse d'Avennes comme Jules Bourgoïn décèdent dans un extrême dénuement, criblés des dettes produites par le coût exorbitant de leurs recueils richement illustrés<sup>20</sup>.

Ce sont encore une poignée d'*aficionados* européens, relayés par des personnalités locales, qui font campagne à partir des années 1870 pour en obtenir la protection. Deux premières tentatives, en 1871 puis en 1874, n'aboutissent pas : la première impliquait l'archéologue et photographe Auguste Salzmänn (1824-1872) et était soutenue par Nubar pacha, l'un des ministres influents du khédivé Ismaïl, qui « aime son Vieux-Caire jusque dans ses ruines » rapporte à son endroit l'architecte Hector Horeau<sup>21</sup> ; la seconde avait été initiée par un diplomate et numismate britannique passé au service du gouvernement égyptien, Edward Thomas Rogers (1831-1884), Rogers est rejoint en 1879 par d'autres « fous du Caire »<sup>22</sup>, dont l'architecte Ambroise Baudry (1838-1906)<sup>23</sup> et l'amateur Arthur Rhoné (1836-1910)<sup>24</sup>, dans une

---

<sup>17</sup> Michael HUNTER (ed.), *Preserving the past : the rise of heritage in modern Britain*, Stroud : Sutton, 1996.

<sup>18</sup> Eric GADY, « Les égyptologues français au XIX<sup>e</sup> siècle : quelques savants très influents », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, vol. 32, 2006.

<sup>19</sup> Mercedes VOLAIT (dir.), *Le Caire dessiné et photographié*, op. cit.

<sup>20</sup> *Visions d'Égypte, Emile Prisse d'Avennes (1807-1879)*, Marie-Laure PREVOST et alii, Paris : BnF, 2011.

<sup>21</sup> Hector HOREAU, *L'avenir du Caire au point de vue de l'édilité et de la civilisation*, c. 1870, p. 10-12.

<sup>22</sup> Mercedes VOLAIT, *Fous du Caire : excentriques, architectes et amateurs d'art en Égypte (1867-1914)*. Forcalquier : L'Archange Minotaure, 2009.

<sup>23</sup> Marie-Laure CROSNIER LECONTE et Mercedes VOLAIT, *L'Égypte d'un architecte : Ambroise Baudry (1838-1906)*, Paris : Somogy, 1998.

ferme bataille en faveur de la protection des monuments du Caire. Grâce à l'engagement à leurs côtés de hauts-fonctionnaires du gouvernement égyptien – un préfet français, Ernest de Blignières (1834-1900), un architecte allemand, Julius Franz (1831-1915), un secrétaire d'Etat arménien, Tigrane d'Abro (1848-1904) – , ils obtiennent en fin de compte gain de cause avec la création du Comité de conservation des monuments de l'art arabe en 1881.

Il y a une forme d'indigénisme dans l'apostolat patrimonial de ces fous du Caire parmi lesquels sont recrutés les premiers membres du Comité. La plupart sont de fait passés par le service gouvernemental égyptien ou lui appartiennent encore ; ils sont solidement ancrés en Égypte. Ambroise Baudry réside au Caire depuis 1871, et a été de 1875 à 1877 architecte en chef du palais de Gîza pour le compte du vice-roi. Franz pacha arrive en Égypte en 1864 et est depuis 1871 architecte en chef du ministère des Waqfs. Blignières a été nommé en 1879 au commissariat de la Dette publique égyptienne. Les quelques images qu'ils ont laissées d'eux-mêmes les représentent en habit local (costume de fonctionnaire ou *gallabiya* populaire), posant dans des postures corporelles empruntées aux usages locaux. Leurs univers domestiques sont imprégnés de couleur locale : les résidences de Baudry et de Blignières sont construites avec des remplois d'éléments historiques et des copies, et regorgent d'objets islamiques patiemment assemblés. Ces premiers militants de la cause de la conservation des monuments du Caire sont en effet de grands collectionneurs d'art islamique. Le musée du Louvre doit quelques-uns des fleurons de son nouveau Département des arts de l'Islam, dont un précieux bois fatimide à figures animées, acquis en 1898<sup>25</sup>, à Ambroise Baudry.

L'apostolat patrimonial opère ici dans une relation étroite à la possession d'objets, à la jouissance esthétique, au for intérieur. Il promeut une forme de savoir appliqué, de vulgarisation savante, qui permet aux antiquaires, sinon de gagner leur place dans *l'establishment* académique, du moins d'en fréquenter les coulisses, et d'exercer une manière de magistère savant.

À ce faisceau de déterminants personnels, vient s'ajouter l'idéologie coloniale d'une France qui se veut protectrice des Lumières en Égypte. Pour gagner l'opinion française à la cause des monuments du Caire, alors que la préoccupation majeure des petits porteurs de bons de la Dette égyptienne était la solvabilité des finances égyptiennes, l'une des plumes du parti colonial, Gabriel Charmes (1850-1886), écrit en 1881 avec l'emphase qu'on lui connaît: « La France se

---

<sup>24</sup> Mercedes VOLAIT, « Arthur-Ali Rhoné (1836-1910) », *Socio-anthropologie* [En ligne], N°19 | 2006, mis en ligne le 31 octobre 2007, Consulté le 09 novembre 2012. URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/index543.html>

<sup>25</sup> Inv. OA 4062.

flatte à bon droit d'avoir découvert l'Égypte moderne, retrouvé l'Égypte ancienne et préparé l'Égypte future ; laissera-t-elle à d'autres le soin de reconstituer l'Égypte arabe et de la faire connaître au monde ? »<sup>26</sup>.

Néanmoins, la patrimonialisation des monuments du Caire se joue d'abord sur place, plutôt qu'à Paris, Londres ou Istanbul, même si elle connaît toutes sortes d'instrumentalisation sur le plan international au fil des années<sup>27</sup>. C'est la relation de proximité établie avec le monument qui déclenche le désir d'en assurer la préservation. Si l'on considère au plus près les acteurs engagés dans ce processus, se dessine de fait un champ d'action doté d'une certaine autonomie vis-à-vis de la sphère politique, en raison de la place qu'y tiennent l'expérience vécue, l'émotion et le for privé.

#### *Un « intérêt d'application »*

Comme ailleurs dans le monde colonial, et plus fortement peut-être qu'en Europe, la protection de l'ancien est intrinsèquement liée à la création contemporaine. L'un des rapports établi en 1882 pour la mise en place du Comité de conservation des monuments de l'art arabe le dit nettement :

«La restauration n'aurait pas seulement un intérêt d'art et d'archéologie; elle exercerait sans nul doute une influence heureuse sur l'avenir moral et matériel du pays (...) car il est bien clair que l'art européen n'aurait jamais en Egypte le même éclat qu'en Occident. Il serait facile au contraire d'y faire revivre l'art arabe, ou du moins un art nouveau qui s'inspirerait à la fois de l'art arabe et des conditions que la nature a imposées de tous temps aux architectes sur le sol égyptien. En relevant les monuments arabes, on n'aurait pas seulement sauvé des œuvres admirables qui menacent ruine, on aurait préparé l'apparition d'œuvres nouvelles, sinon aussi parfaites que les anciennes, au moins dignes de figurer à côté d'elles et de maintenir au Caire le privilège d'être la capitale de l'art arabe »<sup>28</sup>.

L'idée que l'architecture européenne est déplacée en Égypte, ou plutôt ne saurait être que l'ombre d'elle-même en terre extra-européenne, est une idée largement partagée par les milieux de l'architecture au XIX<sup>e</sup> siècle. L'architecture orientaliste, qui prend pour l'essentiel la forme d'une renaissance néo-mamelouke, connaît, de fait, de beaux jours en Égypte à partir des années 1880 : administrations, promoteurs et particuliers en produisent toutes les déclinaisons

---

<sup>26</sup> Gabriel CHARMES, « L'art arabe au Caire », *Journal des Débats*, 2, 3 et 4 août 1881.

<sup>27</sup> Paula SANDERS, *Creating Medieval Cairo : Empire, Religion and Architectural Preservation in Nineteenth-Century Egypt*, Le Caire : AUC Press, 2008.

<sup>28</sup> Cité in Mercedes VOLAIT, « Amateurs français et dynamique patrimoniale... », *op. cit.*



possibles, des plus historicistes aux plus éclectiques, sous la définition générique de « style arabe moderne », et ultérieurement de « style islamique » ou d'architecture « néo-islamique »<sup>29</sup>.

Cette perspective applicative de la conservation du patrimoine n'est pas spécifique à l'Égypte coloniale, pas plus qu'au domaine architectural. Les projets de « relèvement » ou de « renaissance » des « arts et artisanats indigènes » portés par les autorités coloniales en charge des monuments historiques au Maghreb, comme au Proche-Orient, s'inscrivent dans la même perspective. Au Maghreb, le rôle-titre revient à nouveau à un individu, l'instituteur arabisant Prosper Ricard (1874-1952), auquel on doit l'invention du « tapis marocain » et la mise en place de plusieurs institutions muséales<sup>30</sup>. Au Proche-Orient, science et création allaient initialement de concert dans l'esprit des autorités mandataires: l'Institut français d'études arabes créé à Damas en 1929 avait été conçu à l'origine pour être un institut français d'archéologie et d'art musulmans. Dans le projet imaginé en 1925, l'établissement incluait une École des Arts décoratifs, qui devait former aux arts et artisanats locaux ; cette partie fut en fin de compte abandonnée faute de moyens<sup>31</sup>. Un exemple plus parlant encore se situe en Iran où l'Institut des Œuvres nationales, créé en 1921, se voit confier tant l'inventaire du patrimoine national iranien et sa protection, que la construction de monuments respectant le style national, dont les mausolées des grands poètes nationaux. Un architecte français, André Godard (1881-1965), cumule d'ailleurs pendant de longues années à la fois la direction du service des Antiquités iraniennes et celle de l'École des Beaux-arts de Téhéran<sup>32</sup>. On peut faire l'hypothèse que cette perspective n'est pas sans lien avec l'émergence tardive de l'archéologie islamique dans le paysage scientifique européen (plus d'un siècle après la naissance de l'égyptologie), voire son extrême difficulté à se construire réellement en tant que discipline académique. Il faut convenir que l'accent mis sur « l'intérêt d'application » de la conservation patrimoniale n'a pas favorisé la mise en marche d'une connaissance fondamentale.

### *Le pittoresque urbain*

L'intérêt que portent au patrimoine médiéval égyptien (et surtout cairote) ses premiers admirateurs tient pour beaucoup à sa dimension urbaine. Les publications d'Arthur Rhoné, et en

---

<sup>29</sup> Robert ILBERT et Mercedes VOLAIT, "Neo-Arabic Renaissance in Egypt : 1870-1930", *Mimar*, n° 13, 1984, p. 26-34 ; Mohamed Tarek Refaat SAKR, *Early Twentieth Century Islamic Architecture in Cairo*, Le Caire : AUC Press, 1993.

<sup>30</sup> James MOKHIBER, 'Native Arts and Empire': The 'renovation' of Artisanal Production in French Colonial North Africa, 1900-1939, PhD Université John Hopkins, 2001 ; Alain de POMMEREAU, « L'invention du tapis marocain », in *Après l'orientalisme, L'Orient créé par l'Orient*, François Pouillon et Jean-Claude Vatin (ed.), Paris : Karthala, 2011, p. 517-532.

<sup>31</sup> Renaud AVEZ, *L'Institut français de Damas au palais Azem : 1922-1946 : à travers les archives*, Damas : IFD, 1993.

<sup>32</sup> Talinn GRIGOR, *Building Iran: Modernism, Architecture, and National Heritage under the Pahlavi Monarchs*, New York: Periscope Publishing Ltd, 2009.

particulier son *Coup d'œil sur l'état du Caire ancien et moderne* (1881-1882), sont de bonnes illustrations du goût pris à l'atmosphère urbaine des vieux quartiers du Caire, de la célébration de leur couleur locale. C'est le monument dans son écologie urbaine et sociale qui séduit les amateurs, au prix parfois d'incompréhensions et de conflits avérés avec les édiles égyptiens. En 1882 les membres du Comité de conservation des monuments de l'art arabe s'opposent vivement à celui qu'ils nomment « Aly le maudit »<sup>33</sup>, le très réformateur ministre des Travaux publics, Ali pacha Mubârak (1824-1893), à propos de l'élargissement de rues historiques du Caire. Dans une séance mémorable du Comité de conservation, Ali Mubarak avait proposé de sacrifier plusieurs édifices historiques qu'il jugeait mineurs aux fins d'une circulation améliorée dans Le Caire historique, au grand dam des défenseurs de son intégrité architecturale et urbaine. Les membres du Comité eurent en l'occurrence gain de cause; à long terme cependant, la modernisation de la voirie, voire la reconstruction du patrimoine, tendit à primer sur la conservation monumentale et deux conceptions antagoniques du rapport au passé n'ont cessé depuis de s'affronter en Égypte, sans pour autant recouvrir une ligne de partage entre Européens et non-Européens<sup>34</sup>.

Concrètement, une partie notable du patrimoine cairote se trouve en effet déplacée, que les monuments écroulés ou déclassés soient transportés, en pièces détachées, dans les salles fermées du musée créé en 1879-1880 dans la mosquée al-Hakim, ou dans le jardin lapidaire qui lui est adjoint dès l'origine. L'établissement de plans d'alignement pour toutes les rues de la vieille ville à partir de 1886 sert de base juridique à des opérations de « recul à l'alignement » : ainsi l'oratoire de Farag Ibn Barquq (1408), dont Ali Mubarak avait tenté en vain d'obtenir la disparition, est-t-il en 1917 frappé d'alignement. La décision est mise à exécution en 1922-1924 : le monument est démonté pierre par pierre et reculé de 7 m<sup>35</sup>. D'autres monuments, telles des fontaines ottomanes, connaissent un sort similaire dans les années 1930 afin de permettre la mise en œuvre d'une grande esplanade entre les mosquées d'al-Azhar et de al-Husayn.

L'attention portée au Vieux-Caire est placée par Arthur Rhoné dans une perspective géographique plus large, qui englobe d'autres villes anciennes elles aussi touchées par l'élan

---

<sup>33</sup> Le Caire, Archives scientifiques de l'IFAO, fonds Rhoné, n° 6, Lettre d'Ambroise Baudry à Arthur Rhoné, 24 janvier 1883.

<sup>34</sup> Alaa EL-HABASHI, « The preservation of Egyptian cultural heritage through Egyptian eyes : the case of the Comité de conservation des monuments de l'art arabe », in Joe NASR et Mercedes VOLAIT (dir.), *Urbanism - Imported or Exported, Native Aspirations and Foreign Plans*, Chichester: Wiley-Academy, 2003, p. 155-183.

<sup>35</sup> Mercedes VOLAIT, "Retentissements et relais locaux de la " médiévalisation " du Caire (1867-1933)", In *Hommes de l'entre-deux. Parcours individuels et portraits de groupes sur la frontière de la Méditerranée (XVIe - XXe siècle)*, Bernard Heyberger et Chantal Verdeil (dir.), Paris: Les Indes Savantes, 2009, p. 179-215.

modernisateur. Ses « Réflexions sur l'enlaidissement progressif des villes qu'on embellit »<sup>36</sup> concernent aussi bien Le Caire, que Paris ou Bruxelles. Très actif sur le front de la défense des monuments cairotes en 1879-1881, Rhoné est tout aussi investi dans celle des vieux quartiers parisiens. Il est dès 1875 un membre de la Société de l'histoire de Paris et d'Ile-de-France et devient un personnage-clé de la *Société des amis des monuments parisiens* créée en 1884 ; il en est le trésorier pendant de longues années<sup>37</sup>. Parmi les membres fondateurs du Comité de la revue de la société des amis des monuments parisiens, on retrouve d'ailleurs nombre de spécialistes et d'amateurs des monuments du Caire : l'antiquaire Augé de Lassus, les architectes Albert Ballu, Charles Garnier, Henri Saladin, Paul Normand, ou encore l'égyptologue Amelia Edwards... C'est sans doute que les milieux sensibles au patrimoine monumental n'étaient au fond pas si vastes, qu'ils formaient un monde limité, au sein duquel circulaient une culture et des affinités communes. La piste de l'action associative, et de ses circuits internationaux, reste à creuser. Il est significatif que les observations, mentionnées *supra*, de Rhoné contre l'haussmannisation des villes aient fait l'objet d'une communication au premier Congrès international pour la protection des œuvres d'art et des monuments organisé à Paris à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889. On sait ce que la notion de patrimoine culturel doit à ces grandes manifestations, par les formes d'émulation qu'elles suscitent entre les nations représentées et les forums qu'elles offrent à l'expression publique<sup>38</sup>. On sait aussi que les associations de défense du patrimoine pouvaient être très cosmopolites, là encore en dehors de tout contexte colonial : ainsi de *l'Associazione per la difesa di Firenze Antica*, créée en 1898, et qui comptait parmi ses membres tout le gotha des expatriés anglo-saxons de la place, l'écrivain britannique Vernon Lee (1856-1935) en tête<sup>39</sup>.

### *Une sphère francophone*

Explicitement créé sur le modèle de la Commission française des monuments historiques, bien que dans une autre configuration administrative, le Comité de conservation des monuments de l'art arabe demeure une instance cosmopolite ayant conservé, jusqu'en 1953, la langue française en partage, bien après que ses fondateurs français en aient déserté l'arène. Si l'occupation britannique de 1882 sonne le glas du départ pour de nombreux résidents français du Caire, le français n'en reste pas moins la langue véhiculaire des membres du Comité de conservation des

---

<sup>36</sup> *Bulletin de la Société des Amis des monuments parisiens*, n° 11/12, 1889, p. 92-110.

<sup>37</sup> Ruth FIORI, *La construction d'une conscience patrimoniale parisienne à la fin du XIXe siècle : acteurs, pratiques et représentations (1884-1914)*, Thèse Paris I, 2009, p. 226 sq

<sup>38</sup> Astrid SWENSON, « 'Heritage' on Display: Exhibitions and Congresses for the Protection of Ancient Monuments at the World's Fairs 1855-1915 », In *Reflections*, E. O'Carroll (ed.), Vienna: IWM Junior Visiting Fellows' Conferences, Vol. 19, 2006,

[http://www.iwm.at/index.php?option=com\\_content&task=view&id=237&Itemid=268](http://www.iwm.at/index.php?option=com_content&task=view&id=237&Itemid=268)

<sup>39</sup> *Americans in Florence. Sargent and the American Impressionists* Francesca Bardazzi et Carlo Sisi (ed.), Marsilio 2012.

monuments de l'art arabe, comme dans bien d'autres instances égyptiennes. L'architecte hongrois Max Herz (1856-1919), qui en fut l'architecte en chef de 1887 à 1915<sup>40</sup>, la maîtrisait et l'utilisait comme langue de travail, tout comme son confrère italien Achille Patricolo, venu d'une surintendance des monuments en Italie, qui lui succède jusqu'en 1929 ; les bulletins du Comité publiés sous leur direction, et la plupart de leurs publications, continuent à être rédigés en français<sup>41</sup>. L'arrivée de l'historien d'art Louis Hautecoeur (1884-1973) à la Direction générale des Beaux-arts en Égypte en 1927 renforce la présence française dans le secteur culturel égyptien. Au départ de Patricolo, la direction technique du Comité est confiée à l'architecte Edmond Pauty (1887- 1980), avec rang d'architecte-expert, titre préféré à celui d'architecte en chef en raison de la politique d'égyptianisation dans laquelle le pays est engagé depuis la déclaration unilatérale d'indépendance de 1924. À la différence de ces prédécesseurs, Pauty vient du monde colonial : il a dirigé de 1920 à 1923 les Monuments historiques au Maroc, avant de s'établir à Fès pour y exercer en libéral. Son expérience marocaine allait le porter à défendre la nécessité d'une protection d'ensemble des vieux quartiers du Caire, et non plus des seuls monuments isolés. L'un de ses premiers rapports, qui cite abondamment les propos d'Arthur Rhoné sur Le Caire ancien et moderne, et leur offre ainsi une nouvelle actualité, est entièrement dédié à la question des zones de protection. Intitulé « Rapport général sur la défense de l'ancienne ville du Caire et des monuments historiques arabes et coptes », le document pose « comme axiome que le premier monument historique du Caire est l'ancienne ville, toute l'ancienne ville..., qui s'étend à l'est... en une longue bande rectangulaire appuyée d'un côté à la nouvelle ville et de l'autre dégagée sur les cimetières »<sup>42</sup>. C'est l'écho direct de la notion d'ensemble urbain et de « servitude d'aspect » développée par les équipes lyautéennes à la faveur de la présence au Maroc, pendant la première guerre mondiale, d'un groupe d'artistes et d'architectes férus de patrimoine, et sensibles plus encore à sa dimension urbaine<sup>43</sup>. Le transfert culturel n'opère plus désormais du centre vers la périphérie, mais « latéralement » si l'on peut dire, d'une colonie (française) à un territoire sous dépendance (britannique).

### *Repenser l'internationalisation du modèle français*

Un des enseignements de la patrimonialisation des monuments du Caire est de mettre en lumière une internationalisation des indignations et des apostolats patrimoniaux, qu'il faudrait

---

<sup>40</sup> Istvan ORMOS, *Max Herz Pasha (1856-1919) - His Life and Career*, Le Caire : IFAO, 2009.

<sup>41</sup> Tous les bulletins rendant compte de l'activité du Comité de conservation des monuments de l'art arabe sont consultables en ligne sur le site de Thesaurus Islamicus Foundation (<http://www.islamic-art.org/index.htm>).

<sup>42</sup> Daté de 1929, le rapport est republié en 1931, Edmond PAUTY, « La défense de l'ancienne ville du Caire et de ses monuments. Urbanisme et archéologie », BIFAO 31, 1931, p. 135-176, p. 139 pour la citation.

<sup>43</sup> *Id.*, « Rapport sur la défense des villes et la restauration des monuments historiques », *Hesperis* 2, n°. 4, 1922, p. 449-462 ; Mylène THELIOL, « Le Service des beaux-arts, antiquités et monuments historiques, clef de voûte de la politique patrimoniale française au Maroc sous la résidence de Lyautey (1912-1925) », *Outre-mers*, 2011, p. 185-194.

être en mesure de mieux apprécier, au-delà de ses déterminations politiques, dans la gamme de ses ancrages passionnels et extra-institutionnels, puisque les « passions privées »<sup>44</sup> en furent un ressort essentiel. On sait en effet ce que le surgissement d'une scène patrimoniale internationale en Méditerranée doit aux circuits de l'expansion coloniale française<sup>45</sup>, ou à un art, non moins hexagonal, de la diplomatie culturelle<sup>46</sup>. Mais on voit ici, en l'occurrence, l'internationalisation du modèle français se déployer en parallèle, sinon toujours en dehors, des manœuvres et stratégies étatiques, en mobilisant des canaux et des rouages qui relèvent d'autres sphères, et des hommes qui sont loin d'être tous français. L'émotion, les plaisirs partagés entre amateurs (pour l'essentiel masculins), l'idée nouvelle du loisir, le goût pour l'arpentage des villes et la nostalgie du pittoresque urbain, le savoir patrimonial comme alternative à la connaissance classique et aux disciplines consacrées, l'arène associative, sont autant de dimensions à ne pas négliger. On a prêté insuffisamment attention jusqu'à présent à cette scène « off » des affections patrimoniales, peuplée d'individualités singulières aux biographies sinueuses, mondes parallèles à la croisée de la science antique, de l'art et de l'action publique, qui participent moins de la construction de l'identité nationale que de l'invention de soi. On est en droit d'en attendre un regard renouvelé sur la fabrique du patrimoine, en situation coloniale - comme non-coloniale.

---

<sup>44</sup> Du titre de l'exposition éponyme organisée par le Musée d'art moderne de la Ville de Paris en 1995 : « Passions privées, collections particulières d'art moderne et contemporain en France ».

<sup>45</sup> Nabila OULEBSIR, *Les usages du patrimoine, monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris: Editions de la MSH, 2004 ; Myriam BACHA, *Le patrimoine monumental en Tunisie pendant le protectorat, 1881-1914. Etudier, sauvegarder, faire connaître*, Thèse Paris-IV, 2005.

<sup>46</sup> Nicole CHEVALIER, *La recherche archéologique française au Moyen-Orient, 1842-1947*, Paris: Editions Recherche sur les civilisations, 2002.